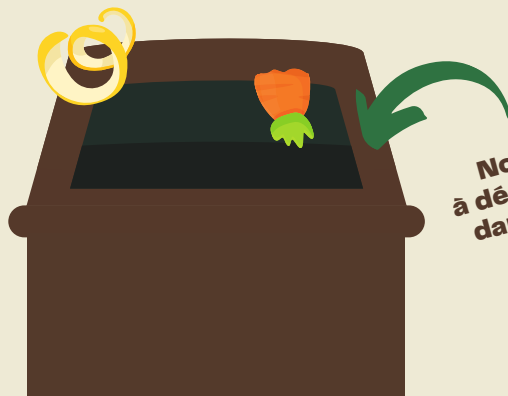




Je trie mes déchets alimentaires

Ils deviennent du compost !

- MODE D'EMPLOI -



**Nouvelles bornes
à déchets alimentaires
dans votre quartier !**

Le tri des déchets alimentaires

pourquoi ?



Réduire les ordures ménagères

Les déchets alimentaires représentent 1/3 de notre poubelle. Avec cette collecte, ils ne sont plus incinérés mais compostés.

Fabriquer un compost de qualité

Vos déchets collectés servent à fabriquer du compost, utilisé par les agriculteurs de la région. Cela participe pleinement à la valorisation des déchets.

Nourrir les sols sur le long terme

Le compost améliore la fertilité des sols : il régénère les terres, les rend plus vivantes, retient l'eau dans le sol (moins d'arrosage) et contribue au développement des plantes.

Devenez les premiers habitants à participer à cette nouvelle démarche !

comment ?

1

Je trie mes déchets alimentaires en utilisant les sacs kraft et le bio-seau fournis par ma communauté de communes.



2

Je jette mes déchets alimentaires avec le sac kraft ou en vrac dans la borne dédiée située dans mon quartier.



3

Le bac situé dans la borne à déchets alimentaires est collecté et lavé 1 à 2 fois par semaine.



Quels déchets alimentaires sont acceptés ?



Je mets dans mon sac kraft



Déchets de préparation :

épluchures (dont agrumes, fruits à coque), fruits et légumes abimés, coquilles d'oeufs...



Restes de repas :

viande, poisson, fruits de mer, coquillages, pâtes, riz, pain, fromage, restes d'assiette...



Thés, café,
filtres en papier



Produits périmés
(sans emballage)



Flours,
bouquets fanés



Je ne mets pas dans mon sac kraft



Pas de sac plastique,
même compostable !



Pas d'emballage,
ou d'aliments emballés



Astuce : je réutilise les sacs de légumes en papier kraft de mon commerçant pour la collecte des déchets alimentaires.



Trouver une borne près de **chez moi**



Je flashe pour + d'infos
ou rdv sur www.ccsb-saonebeaujolais.fr

Pour récupérer gratuitement un kit de tri :

Mairie de Belleville-en-Beaujolais
105 rue de la République
69220 Belleville-en-Beaujolais

Horaires :

Lundi - jeudi : 8h30 - 12h / 13h30 - 17h30

Vendredi : 8h30 - 12h / 13h30 - 17h

Samedi : 9h - 12h

Mairie Annexe de Saint-Jean-d'Ardières

65 rue Pierre Cothenet

69220 Belleville-en-Beaujolais

Horaires :

Lundi - jeudi : 8h30 - 12h

Vendredi : 8h30 - 12h / 13h30 - 17h

Des questions ?

Ecrivez-nous à dechets@ccsb-saonebeaujolais.fr

Appelez-nous : 04 74 66 18 24